

# BP JEPS SPORT AUTOMOBILE

## LA FORMATION CONTINUE.



### NOUS JOINDRE

**Stéphane RIEHL**  
Responsable pédagogique CMSA

Rue Dieudonné Dubois  
88100 SAINT DIE DES VOSGES  
Mél : [stephane.riehl@ac-strasbourg.fr](mailto:stephane.riehl@ac-strasbourg.fr)  
port : 06 82 55 76 80

### OBJECTIFS

- Le moniteur de pilotage automobile met en œuvre des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement (écoles de pilotage) jusqu'à un premier niveau de compétition sous toutes ses formes de pratique, pour tout public, dans tous les milieux et dans les différentes mentions de la spécialité.

### CONTENUS

- Défini avec le stagiaire et/ou l'entreprise en fonction de leurs besoins respectifs, et conforme aux référentiels du Ministère de la Santé et des Sports :
  - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
  - Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
  - Préparer un projet ainsi que son évaluation
  - Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
  - Préparer une action d'animation et encadrer un groupe dans ce cadre
  - Conduire une action éducative
  - Maîtriser les outils ou techniques de la spécialité
  - Mettre en place une démarche éco-citoyenne dans la pratique des activités de loisirs et de sport automobile.

### MODALITÉS

- DUREE-DATES**  
Formation en alternance d'une durée de 1202 h (dont 600h en entreprise) mais soumise à un positionnement.

- PUBLIC CONCERNE** : Tout Public

- METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**  
La démarche pédagogique est essentiellement basée sur des mises en situations pédagogiques. L'évaluation est réalisée par unités capitalisables.

- FORMATEURS**  
Les formateurs sont essentiellement :  
Formateurs diplômés E.N , Professeur de CREPS, Dirigeant de structure, Moniteurs diplômés, Ingénieur automobile, Président d'ASA et commissaire technique FFSA, Maître de conférence.

- CONDITIONS D'INSCRIPTION**
  - Prendre Permis B
  - Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile
  - Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent (AFPS).

- VALIDATION** : Diplôme d'état niveau IV

- CALENDRIER**  
De janvier à octobre 2019

- EFFECTIFS** : 15- 20

- FINANCEMENT** :
  - Exigences préalables : 450 €
  - Frais de positionnement : 450 €
  - Coût de la formation : 13 846 € maxi (dépend du positionnement)

- LIEU DE LA FORMATION**  
CMSA  
Rue Dieudonné Dubois  
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

